Initiatives ministérielles

nons à l'exportation sont assujettis à la taxe cachée qu'est la taxe sur les ventes des fabricants.

Deuxièmement, la taxe de vente fédérale actuelle favorise les importations au détriment de nos produits. Les produits canadiens sont taxés en moyenne un tiers de plus que leurs concurrents importés. C'est parce que ces derniers sont taxés à leur valeur en entrant au Canada avant que n'interviennent certains intrants comme la transformation plus poussée, la publicité, la distribution, la commercialisation, le conditionnement et d'autres frais qui augmentent le coût d'un produit. Et cela contrairement aux produits semblables fabriqués au Canada qui sont taxés à une étape plus avancée de la production, alors que se sont ajoutés les différents intrants qui entrent dans leur fabrication.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la concurrence est telle que nous ne voyons plus comment le secteur secondaire canadien peut continuer de lutter pour augmenter sa part du marché international en traînant un pareil boulet. Or, une plus grande capacité concurrentielle signifie pour nous plus d'emplois dans les usines et les industries canadiennes. Appuyer la taxe fédérale actuelle, c'est favoriser les importations au détriment des emplois au Canada.

Troisièmement, le régime actuel de la taxe de vente fédérale est un véritable fouillis de règlements, de dispositions spéciales, de décisions exécutoires et d'interprétations administratives qui tournent habituellement autour d'un seul thème: à quelle étape doit-on imposer la taxe sur la valeur ajoutée. Il est évident que plus la taxe est imposée tôt au cours du processus de production, moins elle est élevée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mission—Coquitlam pour un rappel au Règlement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je demande que l'on vérifie s'il y a quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée veut savoir s'il y a quorum.

Oui, il y a quorum.

M. Nault: Monsieur le Président ne compte pas vite.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): J'ouvre une parenthèse pour souligner qu'il est intéressant de voir que ceux qui tout à l'heure se disaient désireux d'examiner le mérite de la TPS essaient maintenant de retarder le débat par des tactiques procédurières.

Pour 75 000 fabricants, il y a eu 23 000 jugements distincts et vous pourriez difficilement blâmer les fabricants de tenter de minimiser la TPS pour faire concurrence aux importateurs de produits étrangers.

Récemment, le vérificateur général a souligné que le recours à des sociétés de commercialisation coûtait environ 350 millions de dollars par année en échappatoires à la taxe de vente. D'autres mesures d'évitement et d'autres échappatoires pourraient coûter jusqu'à 2 milliards de dollars de plus par année. Il est évident que le gouvernement fédéral doit éliminer les dispositions qui poussent les entreprises à se tourner vers ces mesures d'évitement complexes. La solution consiste à réformer l'ensemble du régime de la taxe de vente en y soustrayant l'ensemble de la production comme l'ont fait tous les autres pays du monde. Nous sommes le seul pays au monde qui taxe ses produits. C'est pouquoi ils coûtent trop cher sur le marché international. Nous encourageons la concurrence étrangère et, en même temps, nous incitons les Canadiens à trouver des échappatoires pour éviter de payer leurs taxes.

Voilà pourquoi la plupart des Canadiens bien renseignés et même tous les partis politiques se sont rendus à l'évidence: la taxe fédérale sur les ventes des fabricants doit disparaître. Elle est fondamentalement mauvaise. D'application capricieuse, elle nuit à notre économie. C'est pourquoi le Comité des finances de la Chambre, formé de représentants de tous les partis, a recommandé que le Canada impose une taxe de vente à plusieurs niveaux, applicable au plus grand nombre possible de produits et services.

La taxe de vente fédérale actuelle rapporte environ 18 milliards de dollars au trésor. Manifestement, la taxe qu'on lui substitue doit rapporter autant. Un régime parfait de taxe sur les produits et services s'appliquerait à tous les produits et services au Canada. Nous aurions ainsi la plus grande assiette fiscale à laquelle le taux le moins élevé pourrait s'appliquer afin de rapporter les mêmes recettes. Toutefois, la majorité des Canadiens croient que certains produits et services devraient être exemptés. Comme le gouvernement et les partis de l'opposition sont de cet avis, la taxe ne s'appliquera pas à la nourriture de base, aux médicaments et aux appareils médicaux, aux loyers, à l'achat de maisons existantes ainsi qu'à un nombre considérable d'articles des secteurs de la santé et de l'enseignement.

Comme ces diverses exemptions rétrécissent l'assiette fiscale, le taux d'imposition doit être plus élevé.

Mme Langan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je viens de compter à votre place: il y a 18 députés à la Chambre, dont un vient de sortir. Avec 17 députés à la Chambre, nous n'avons pas le quorum.

Le président suppléant (M. Paproski): Je constate maintenant que nous avons le quorum.